

LE PIERRE- BRILLANT

Mensuel d'information

Val-Brillant

Volume 9 No 8

23 JANVIER 1989

Distribution gratuite

À VAL-BRILLANT

VERS LE CENTENAIRE



P. 4

LE BUDGET MUNICIPAL 1989 p. 6,7 et 10,11

PAGE DEUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Cession du lot 103-1-P - OFFRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Considérant que le Ministère des Transports du Québec offre à la municipalité de Val-Brillant la possibilité d'acquérir le lot 103-1-P, rang 1 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Pierre du Lac, au coût de 300\$ si cet immeuble est utilisé à des fins de loisirs, de détente et d'aire de verdure,

Considérant que tel est le but de la municipalité et que, d'autre part, les plan et règlements d'urbanisme, en préparation, prévoient déjà que cette partie de la municipalité est réservée à des fins récréatives et communautaires,

Considérant que le Ministère précise que le contrat, à la charge de la municipalité, doit spécifier qu'aucun titre, ni certificat de recherche ou de localisation ne sera fourni et que la municipalité doit s'engager à n'exiger ni bornage, ni arpentage, ni délimitation,

Considérant que le conseil municipal entend souscrire à telles conditions,

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy Blanchette, appuyé par M. Jacques Côté et unanimement résolu que la municipalité de Val-Brillant accepte l'offre du Ministère des Transports du Québec, quant à la cession du lot 103-1-P, aux conditions énumérées ci-haut, pour la somme de 300\$, plus les frais notariés. Le notaire François Didier, d'Amqui est mandaté pour rédiger ce contrat. Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la municipalité.

DÉPANNEUR MADELEINE R. LAVOIE

Viande froide, fruits, légumes,
bière, vin, cartes de souhaits,
cadeaux, films, articles divers,
articles scolaires.

742-3322

OUVERT DE 8h00 a.m. à 10h00 p.m.
62 St-Pierre est, VAL, BRILLANT, QC



LES ENTREPRISES BENOÎT D'AMOURS ENR.

CONSTRUCTION & RÉNOVATION
MENUISERIE GÉNÉRALE - POSE DE CÉRAMIQUE

87 ST-PIERRE
VAL-BRILLANT

742-3883

LE PIERRE- BRILLANT

MENSUEL D'INFORMATION
JOURNAL DE VAL-BRILLANT
C.P. 67
VAL-BRILLANT
G0J 3L0

REDACTION

Rédacteur

AUCLAIR Marcel

Responsable de page

BELANGER Lucien

LAUZIER Marie-Paule
PELLETIER Colette
TURCOTTE Françoise
TURGEON Estelle

PRODUCTION

Composition

TURCOTTE Denise

Graphiste

LAUZIER René

Montage

TURCOTTE Denise

DISTRIBUTION

TURCOTTE Françoise
742-3831
TURCOTTE Valère

IMPRESSION

Imprimerie Service
Amqui 629-4321

Tirage: 750 copies
Abonnement: 8.00\$ année
Dépôt légal: QUEBEC
CANADA
Courrier 2ième classe
Enregistrement 5 5 6 8

On bouge...

ENTRAIDE PAROISSIALE

Attention: Ceux et celles qui sont intéressés à se joindre à L'Entraide Paroissiale. Age requis 3 mois à 45 ans. Pris très intéressant pour le service qu'on reçoit en retour. Pour renseignements n'hésitez pas à appeler la secrétaire, Mme Irène Soucy, téléphone: 742-3224.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE DANS LA VALLEE

Cinq femmes de Causapsal offrent leurs services en sondage, promotion et télé-marketing.

Promo-Val se veut une agence au service des entreprises et des corps publics de la région.

Né grâce au soutien de Créateurs d'entreprise, cette nouvelle agence offre un service personnalisé et efficace.

Désormais pour sondage d'opinions, promotion d'un nouveau produit ou de télémarketing, communiquer avec: PROMO-VAL au 756-5174.

Micheline Brilliant, resp. Marketing

AIDE AUX MISSIONS...

Le Frère Charles-Henri Guay vous remercie de la réponse généreuse que vous avez donnée à ses invitations lancées dans le passé.

Vous pouvez encore aider au travail d'éducation et d'évangélisation des Maristes au Malawi en donnant des cartes de souhaits (toutes catégories, neuves ou vieilles), de vieilles lunettes et des images.

Remettre vos dons à Fr. Charles-Henri Guay à Mme Gisèle D'Amours, à Mme Blanche Paquet ou les déposer dans la boîte à l'arrière de l'église.

Merci

Fr. Charles-Henri Guay

CERCLE DE FERMIERES

Les membres du Cercle de Fermières sont priés de prendre note que la réunion mensuelle de février aura lieu mercredi après-midi le 8 février à 13h00. Tous les membres sont invités de se faire un devoir d'y assister car nous avons des projets pour le Centenaire et nous aimerions avoir vos idées.

Cécile Caron, présidente

GENEREUX DONNATEURS

M. Roger Malenfant	Edmonton, Alberta
M. Amédée Roy	Sayabec
M. Roland Saucier	Jonquièrre
M. Alfred Landry	St-Noël
Mme Philippe Beaulieu	St-Tharsicius
M. Philippe Lepage	Laval
Mme Edwilda D. Nicole	
M. Denis Beaulieu	Edmont, Alberta
M & Mme Charles-Eugène Pelletier	
Mme Yvette G. Côté	Charlesbourg
Mme Lucienne Rioux Martin	Laval des Rapides

Mme Hénédine Couturier	Ste-Foy
Mme Danielle Courcy Rivard	
	St-Antoine des Laurentides
Mme Victoire T. Voyer	Bic
M. Jean-Luc Saucier	Amqui
M. Simon Grnier	St-Laurent
M. Marc Berger	Gentilly
Fr. Charles-Henri Guay	
M. Jean-Claude Bérubé	St-Hyacinthe
Mme Jeannine F. Philippe	Varennnes
Mme Marianne Caron Boudreau	Causapsal
M. René D'Amours	Rimouski
M. François Malenfant	Abitibi

Editorial

VERS LE CENTENAIRE.

L'année 1989 marque le centenaire de l'érection canonique de la paroisse religieuse de St-Pierre-du-Lac. En effet, le 28 avril 1889, une requête, signée par quelques cinquante-neuf paroissiens, demandait d'ériger canoniquement la mission de St-Pierre-du-Lac en paroisse religieuse. Mgr Langevin fit vérifier les allégués de cette requête. Ainsi, le 19 septembre 1889, le décret canonique érigeait "en cure et paroisse, sous le nom de St-Pierre, la mission de St-Pierre du Lac Matapédia".

Pour fêter cet événement unique, un groupe de personnes se sont réunies pour établir un conseil d'administration chargé d'organiser des fêtes commémoratives et de laisser une trace tangible de ces fêtes par un album souvenir. Ce conseil se compose ainsi:

le comité exécutif:

président	René-Jacques Gallant
vice-prés.	Raymond Côté
secrétaire	Anne-Marie St-Onge
trésorier	Fernand Gagné
Activités religieuses:	Rosette Caron
Activités sociales:	Cécile Caron
Activités extérieures:	René-Jean Thibeault
Marketing et communication:	Marcel Auclair
Technique:	Clément Poirier

Déjà plusieurs rencontres de ce conseil d'administration ont été tenues. Un programme sera bientôt disponible. Auparavant, le comité est à compiler les suggestions fournies par les paroissiens qui ont répondu à notre invitation.

Cependant, vous n'avez pas à attendre quelques directives que ce soient pour manifester l'année du centenaire. Ainsi le conseil d'administration des fêtes vous invite à placer à l'extérieur de votre demeure une plaque, un écriteau, etc... soulignant les 100 ans de notre paroisse religieuse. Plus nous manifesterons tôt dans l'année, plus de gens embarqueront dans le bateau nous conduisant aux fêtes.

Une autre suggestion: Val-Brillant compte plusieurs maisons ayant un cachet historique: anciens magasins, bureaux de postes, etc... Les propriétaires pourraient, par exemple, placer sur un mur extérieur ou sur un tréteau une photographie d'époque avec une petite note indiquant la vocation qu'a occupée la maison. Ce pourrait même être une photographie de gens qui y habitaient.

Il ne faudra pas s'attendre à des fêtes somptueuses comme semblent préparer nos voisins. Le comité s'est mis en branle beaucoup trop tard. Par contre, si les paroissiens y mettent toute la bonne volonté que nous leur connaissons, nous sommes capables de réaliser des fêtes, modestes bien sûr, mais qui commémoreront quand même les cent ans de notre paroisse religieuse.

A tous les mois, nous nous ferons un devoir de bien vous informer où en est rendue l'organisation des festivités du centenaire. A bientôt!

Le comité du centenaire

par Marcel Auclair
Communication



LE POINT SUR LES ASSURANCES INCENDIES

Des producteurs agricoles éprouvent de plus en plus de difficultés à faire assurer leurs bâtiments de ferme contre les incendies quand ces constructions ne rencontrent pas les normes des assureurs. Il semble bien finalement que le code de l'électricité amendé en 1982 devra être appliqué plus sévèrement d'ici les prochaines années avec les coûts élevés qui peuvent en suivre et cela autant dans les bâtiments usagés que dans les neufs. Après s'être renseigné auprès de trois compagnies d'assurance, de producteurs, du ministère du Travail, de la Corporation des maîtres-électriciens du Québec et d'un responsable dans la prévention des incendies que nous tenons à vous informer.

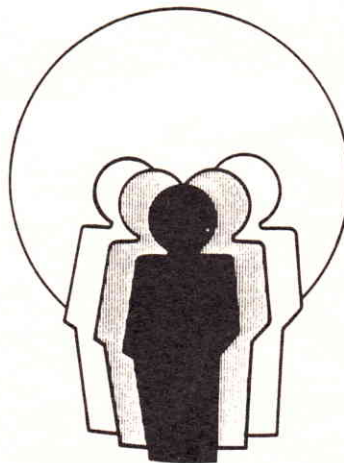
Le point de vue des assureurs

Les assureurs qui couvrent les bâtiments de ferme contre les incendies sont peu nombreux au Québec. Les Coopérants et la Laurentienne. Après avoir connu certains problèmes avec des assurés qui ne rencontraient pas les normes. Les Coopérants appliquent et exigent que les fils électriques soient tous visibles à l'extérieur des murs dans le but d'éviter la vermine. Selon Roger Bourque, responsable du secteur agricole pour les Coopérants, la compagnie donne un certain temps aux producteurs hors normes pour s'y conformer. Tous les assurés doivent subir une inspection et ceux qui ne répondent pas aux demandes de la compagnie peuvent perdre leur assurance. On pense que d'ici quelques mois tout devrait être réglé. "Depuis l'an dernier, la Laurentienne agricole considère comme risques prohibés, les granges, étables, porcheries, poulaillers et entrepôts de produits de ferme renfermant du filage caché non protégé par du conduit rigide métallique ou PVC. La Laurentienne encourage ses assurés à sortir le filage des cloisons. Cependant, le filage caché est toléré dans les hangars ou remises ne contenant aucun produit de ferme moyennant une surprime de 40 cents pour chaque 100\$ d'assurance.

Le code de l'électricité

Le code de l'électricité relève du Québec du Ministère du Travail. Un comité provincial peut, après étude, faire des modifications à ce code à partir des demandes qui lui sont faites par les électriciens, les constructeurs ou d'autres groupes de citoyens. Une de ces modifications qui date de 1982, oblige les électriciens à installer les fils en dehors des murs des bâtiments de ferme et à les recouvrir d'une gaine rigide, en PVC ou en métal, lorsqu'ils traversent des cloisons. Selon J.-Louis Robert, chargé de ce dossier au Ministère du Travail, n'importe quel client peut demander une inspection sans frais de son installation électrique par les inspecteurs régionaux du ministère. Il confirme aussi que les travaux effectués avant les modifications au code 1982 sont toujours acceptés par les inspecteurs du ministère, même s'ils ne cadrent pas toujours avec les exigences des assureurs. Ce qui était acceptable avant 1982 le demeure encore aujourd'hui. A la Corporation des Maîtres-électriciens Pierre Libérateur reconnaît que certains électriciens n'appliquent pas les normes de 1982. Dans ces cas, les clients peuvent exercer leur droit de recours pour que le travail soit fait correctement.

La TCN décembre 1988



Centre d'Action bénévole
Vallée de la Matapédia

Les affaires

REUNION SPECIALE
15 DECEMBRE 1988

Province de Québec
Municipalité de Val-Brillant
Comté de Matapédia

Procès-verbal de la réunion spéciale du conseil municipal de Val-Brillant, tenue en la salle du conseil, le jeudi 15 décembre 1988, à 20h00.

Cette réunion fut convoquée par le conseil municipal, le 5 décembre 1988, en vertu de l'article 956 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1), concernant l'adoption du budget municipal annuel.

Le seul point à l'ordre du jour est l'étude du budget 1989 de la municipalité de Val-Brillant, comprenant sa présentation, son adoption par règlement et une période de questions réservée au public.

La réunion est présidée par le maire, M. Marcel Auclair; sont aussi présents les conseillers M. Jean-Guy Blanchet, M. Fernand Bélanger, Mme Colombe Fournier, M. Bruno Beaulieu, M. Jacques Côté et M. Magella Paquet, ainsi que M. Guy Leclerc, secrétaire-trésorier.

216-88 OUVERTURE DE LA REUNION

Il est proposé par M. Jacques Côté, appuyé par M. Fernand Bélanger et résolu d'ouvrir cette réunion spéciale.

217-88 LECTURE ET ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 14-1988

Ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 1989 et fixer le taux de la taxe générale, ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égouts.

Attendu qu' en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Attendu que le Ministre des Affaires municipales a accordé, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, un délai jusqu'au 31 décembre 1988 pour préparer et adopter le budget de l'année 1989;

Attendu que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une corporation municipale de prévoir les règlements applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

municipales

Attendu qu' en vertu de l'article 263, paragraphe 4, de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministre des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en deux (2) versements dont le second ne peut être exigé avant le 2 juillet 1989;

Attendu que le conseil a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

Attendu qu' avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller M. Jean-Guy Blanchet lors de la réunion mensuelle du conseil, le 5 décembre 1988;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy Blanchet, appuyé par M. Bruno Beaulieu et unanimement résolu qu'un règlement portant le numéro 14-1988 soit et est adopté, ordonnant et décrétant ce qui suit:

Article 1. Le présent règlement abroge le règlement numéro 8-1987, concernant l'adoption du budget 1988 ainsi que toutes les taxes générales et compensations qui s'y réfèrent.

Article 2. Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 1989 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale	91 613\$
Sécurité publique	6 482
Transport	128 503
Hygiène du milieu	55 531
Urbanisme et mise en valeur du territoire	17 152
Loisirs et culture	35 316
Frais de financement	43 294
Affectations (immobilisations)	<u>4 000</u>
Total des dépenses	<u>381 891\$</u>

Les dépenses de la fonction Administration générale comprennent une augmentation de cinq (5) pour cent, soit l'augmentation du coût de la vie, des rémunérations versées et non autrement définies par la Loi.

Article 3. Pour payer les dépenses mentionnées à l'article 2 du présent règlement, le conseil prévoit les recettes suivantes:

Suite à la page 10

23 janvier 1989

LE PIERRE-BRILLANT

NOUILLES AU PORC

1/2 tasse oignon haché
1/2 tasse de céleri haché
1 gousse d'ail écrasée
2 c. à table de beurre
2 c. à table de farine
1/2 c. à thé de moutarde sèche
1/2 c. à thé de sauge
sel & poivre

2 tasses de jus tomates
2 c. à thé de sauce Worcestershire
2 tasse de porc cuit en dés
1 pqt de macédoine congelée
2 tasses de nouilles cuites
2 c. à table de chapelure

Faire sauter l'oignon, céleri et l'ail dans le beurre, ajouter la farine et assaisonnements. Ajouter le jus de tomate, cuire en brassant jusqu'à épaississement. Ajouter la sauce Worcestershire, le porc, les légumes et les nouilles.

Verser dans un plat graissé, saupoudrer la chapelure et cuire à 350 environ 25 minutes.

Donne 6 portions

Marie-Paule Lauzier

BEIGNES A MME ROBERGE

1 tasse de sucre
5 c. à tables de graisse
3 oeufs
4 c. à tables de poudre à pâte
1 c. à thé de vanille
1/2 c. à thé de sel
1 tasse de lait
4 à 5 tasses de farine

Battre les oeufs avec le sucre, la graisse et vanille incorporer le lait ainsi que la farine.

BONNE CHANCE

Madeleine Malenfant M.



Salon

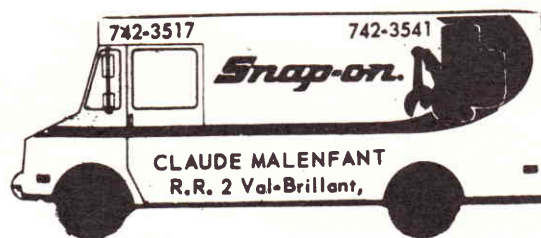
Sylvie Coiffure
742-3315

Propriétaire
SYLVIE TREMBLAY

Val-Brillant, Qc. - GOJ 3LO

Heure d'ouverture

Mardi au jeudi: 9h00 à 18h00
Vendredi: 9h00 à 21h00
Samedi: 8h00 à 12h00



STATION SERVICE

esso

Dépanneur Licencié

Réal & Gilberte Dionne

VAL-BRILLANT

742-3340

5 - 10 - 15 - 1,00\$

**Mme Armand
D'Amours, prop.**

Cadeaux - Cartes
Souvenirs - Etc.

Val-Brillant

742-3490



SERVICE YVON COUTURE Enr.

Réparation d'appareils électro-ménagers
de toutes marques

- COMPTOIR DE PIÈCES -

Représentant autorisé:

"INGLIS" - "ADMIRAL" - "SEARS" (KENMORE)

742-3715

231, Route 132 Ouest, VAL BRILLANT, Qué.



La maternité

«Alerte à la procréation: quelque chose?»

Eh bien! Sachez qu'une nouvelle production de la reproduction aux Publications

Ce vidéogramme des plus percutants a été organisé par la femme sous le titre «au laboratoire». Il s'agit d'un témoignage à la vidéo des Communications de vente aux Publications

S.O.S. M.T.S.

Le ministère de la Santé a mis sur pied un service téléphonique permanent pour ceux et celles qui ont une maladie vénérienne. Pour obtenir de l'information sur le Sida.

Info-M.T.S. renseignements et, s'il y a lieu, des organismes de renseignements sur le Sida. Info-M.T.S. assure la confidentialité de chacun des individus qui utilisent ce service gratuit. Il est accessible au 1-800-463-5656.

Vous organisez un tirage

Rappelez-vous qu'il faut une licence pour conduire et pour organiser un bingo. Le tirage de la licence de la Régie des loteries ou à Communication

Publication

- Les permis de tirage
- Protection du consommateur

OBJET à VENDRE LOCAL

Tarifs: \$1,00 par
\$2,00 par

s'adresser à:

Mme Franco

742-

Petites nouvelles, petites annonces...

NOUVELLES:

Décès: A Montréal est décédée le 7 décembre 1988, Mme Marie-Marthe Parent 69 ans 2 mois épouse de M. René L'Ecuyer de Montréal. Autrefois de notre paroisse, fille de M & Mme Alphonse Parent.

- A l'hôpital d'Amqui est décédé le 18 décembre 1988, M. Gonzague Roy, 93 ans époux de feu Mme Claudia Lepage. M. Foy résidait au foyer "Villa mon Repos" de notre paroisse.

- A l'hôpital d'Amqui est décédée le 23 décembre 1988, Mme Florence Du- mais 71 ans 4 mois épouse de M. Charles Dionne de Ste-florence. Elle était la mère de Mme Magella Paquet (Rosanna Dionne) de notre paroisse.

- A St-Octave de Métiis est décédée le 31 décembre 1988, Mme Jeanne Roussel 75 ans 6 mois épouse de M. Raoul Paradis de St-Octave. Elle était la soeur de notre curé l'Abbé Clément Roussel et de Sr. Mathilde Roussel de notre paroisse.

Sincères condoléances aux familles éprouvées

Naissances: Gabrielle née le 20 décembre 1988, fille de M & Mme Martin Turbide (Dr. Claire Jean). Parrain M. Pierre Turbide oncle de l'enfant. Marraine Mme Pierrette B. Turbide de St-Léon le Grand, grand-maman de l'enfant.

- Maryse née le 28 décembre 1988, fille de M & Mme Daniel Paradis (Irène Lebel) de Mont-Joli. Parrain et marraine M & Mme Gédéon Tremblay (Denise Lebel) de Montréal, oncle et tante de l'enfant. Le bébé est la petite-fille de M & Mme Pierre Paradis et de M & Mme Léonard Lebel de notre paroisse.

Félicitations aux heureux parents

Elections des marguilliers: Samedi le 17 décembre 1988 a eu lieu l'élection de deux nouveaux marguilliers en remplacement de Messieurs Donat Paquet et Fernand Gagné dont le mandat est terminé. Les nouveaux élus sont: Messieurs Jean-Guy Pelletier et Claude Chicoine. Félicitations aux nouveaux et remerciements aux sortants.

ANNONCES:

Patins: Je suis à la recherche d'une paire de patins pour fille, pointure 8 ou 9. Téléphone: 742-3813 maison ou 742-3781 bureau.

A louer: Logement 5 1/2 pcs, situé au 75 St-Pierre Ouest Val-Brillant. Repeint à neuf, libre le 1er février 1989. Tél: 742-3298.

TION.

au laboratoire

atique», ça vous dit

il s'agit d'une toute
vidéo qui concerne
ficielle humaine.

ésume les moments
du forum internatio-
Conseil du statut de
mère «La maternité
est disponible gratui-
tèque du ministère
ns et sera sous peu en
ions du Québec.

S.

Santé et des Services
pied une ligne télé-
nente à l'intention de
oient avoir contracté
enne ou qui veulent
ation sur les M.T.S.

igne et conseille ses
y a lieu, les réfèrent à
mpétents. Tous les
cus par le personnel
ont traités en toute
s le respect de cha-
Pour rejoindre ce
uffit de composer le

sez un bingo

?

il faut une licence
administrer un tirage
formulaires de de-
sont disponibles à la
et courses du Québec
on-Québec.

s gratuites

pool et vous.

isinage.

ENDRE?

AL & LOUER?

ites Annonces
ur les Remerciements

ise Turcotte

831

Les affaires municipales

A)	<u>Recettes spécifiques:</u>	
	Autres services rendus	8 900\$
	Autres recettes	6 250
	Réseaux de télécommunication, gaz et électricité	31 173
	Compensations pour services municipaux	69 140
	Transferts (subventions)	<u>45 440</u>
	Sous-total	<u>160 903\$</u>
B)	<u>Recettes basées sur le taux global de taxation:</u>	
	Immeubles des écoles élémentaires	7 544\$
	Péréquation	46 003
	Sous-total	<u>53 547\$</u>
C)	Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, la taxe générale à l'évaluation est la suivante: 1.02\$ du 100\$, sur une évaluation des immeubles imposables de 16 236 210\$.	
	Recettes de la taxe foncière	165 572\$
	Immeubles fédéraux	944
	Immeubles provinciaux	550
	Compensation fermes	<u>375</u>
	Sous-total	<u>167 441\$</u>
	Total des recettes	<u>381 891\$</u>

Article 4. Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 1989.

Article 5. Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1.02\$/100\$ pour l'année 1989 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 1989.

Article 6. Les tarifs de compensation "aqueduc et égouts" sont fixés à:

Les affaires municipales

Usager régulier, bureau	255\$
Aqueduc seulement	150
Hôtel, foyer, pavillon public	490
Grange, étable, restaurant-bar	330
Epicerie-boucherie, salon de coiffure, restaurant sans bar	115
Commerces	65
Chalet saisonnier	135
Chambre de motel (1)	20
Piscine hors-terre ou creusée (plus de 2 mètres de diamètre)	35

Selon les modalités du règlement 119-75, Cote B, de la municipalité du Village de Val-Brillant, dûment en vigueur.

Article 7. Les tarifs des permis de construction et des certificats d'autorisation sont ceux définis par l'article 3.2.7 du règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de la Matapédia, à savoir:

A) Permis de construction

Bâtiment principal	10\$
Bâtiment de ferme	5
Bâtiment secondaire	5
Transformation, agrandissement	5
Installation d'une maison mobile	10
Construction et/ou réparation installation septique	10
Bâtiment principal et installation septique (même demande)	15

B) Certificat d'autorisation

Réparation, démolition, déplacement, changement d'usage, nouvelle utilisation du sol	5\$
--	-----

Article 8. Le taux d'intérêt pour tous les comptes dûs à la corporation municipale est fixé à 20% par année.

Article 9. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi, soit le jour de sa publication.

218-88

CLOTURE DE LA REUNION

Il est proposé par M. Jacques Côté, appuyé par M. Magella Paquet et résolu de clore cette réunion à 21h00.

23 janvier 1989

LE PIERRE-BRILLANT



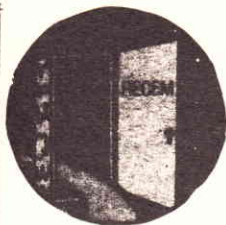
C'est merveilleux d'avoir dix doigts!

Encore faut-il savoir s'en servir.

Habitue-toi à dessiner de mémoire sans regarder le modèle.



NOUS ET...



S'instruire, S'informer,
Se perfectionner
c'est s'ouvrir la porte

Regroupement des comités d'éducation de la
Matapédia (R.E.C.E.M.) 1988-1989

COURS D'EDUCATION POPULAIRE OFFERTS PAR LE R.E.C.E.M.

- FORMATION SOCIALE
 - Techniques d'animation
 - Travail en groupe
 - Tenue de livres
- SANTE
 - Activités physiques pour les aînés
 - Conditionnement physique pour tous
 - Premiers soins
 - Nutrition
 - Micro-ondes
 - Toxicomanie
- ECONOMIE
 - Planification budgétaire
 - Rapport d'impôts
 - Couture et retouche de vêtements
 - Les aides financières gouvernementales pour l'individu et la famille
- EDUCATION

	Français
Alphabétisation:	Arithmétique
	Développement personnel
Anglais pratique: communication	
Initiation à l'informatique	
Sécurité routière	
- ECOLOGIE
 - Survie en forêt
 - Conservation de la faune
 - Aménagement paysagiste
 - Entretien des plantes d'intérieures et extérieures
- DIVERS
 - Base de rembourrage
 - Tricot à l'aiguille
 - Réparation de petits appareils ménagers
 - Tissage de base

Ces cours seront considérés à la pièce

COURS OFFERTS EN COLLABORATION AVEC

LE SERVICE DE L'EDUCATION DES ADULTES
(HELENE D'Aoust)

- PARENTS-FAMILLE
 - Relations parents-enfants
 - Relations parents-adolescents
 - Education à la sexualité: volet parents
- PARENTS-ECOLE
 - Comité d'école: Rôle et plan de travail
 - Connaître le Programme Scolaire en arithmétique (primaire)
 - Connaître le Programme Scolaire en français (primaire)
- PERSONNES AGEES
 - Viactive (pause-exercice)
 - Mieux vivre sa retraite
- RELATION D'ENTRAIDE

COURS ET ATELIERS OFFERTS EN COLLABORATION

AVEC LE RESEAU FEMMES & FORMATION
(MICHELE LEVESQUE)

- COURS
 - Transition travail
 - Point tournant
 - Odyssée (ménopause)
 - Relaxation
- ATELIERS
 - Droit de la famille
 - Se reconnaître comme femme
 - ce que je suis physiquement
 - bien dans mon corps et dans ma tête
 - ce que je suis psychologiquement
 - développer la confiance en moi
 - favoriser ma créativité
 - Changer sans tout casser (en préparation)
 - Initiation à la relaxation

Suite à la page 16



ASSOCIATION DES HANDICAPÉS DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA INC.

C.P.: 2198 • AMQUI, QUE.

GOJ 180

Bonjour à vous tous ceux qui s'intéressent à la cause des handicapés.

Nous avons réorganisé un nouveau conseil et tout va bien dans le meilleur des mondes.

Nous sommes présentement à la veille de Noël et préparons notre fête du 19 décembre. Il y aura échange de cadeaux et pêche miraculeuse pour faire plaisir à chacun.

L'harmonie règne, nous chantons durant les travaux ce qui leurs plaient beaucoup. Après le unch viennent les jeux de société musique, danse, jeux de toutes sortes.

C'est curieux comment la vie nous dirige parfois. Etant seule, tout le reste de la famille travaillant à l'extérieur; il fallait que je fasse quelques choses pour les autres et me voilà rendue depuis presque deux ans parmi le Comit. J'adore ça et ça me manque quand je dois m'y absenter.

Après les fêtes nous recommencerons vers la deuxième semaine de janvier. D'ici là les membres du comité local vous souhaite Joyeux Noël, Bonne et Heureuse Année et que l'amour anime vos coeurs pour l'an 89.

Pour Noël je vais vous raconter une histoire ça s'intitule : "La chaleur du corps humain et son amour". Dans un hôpital j'ai vue un petit enfant handicapé difforme. Il ne parlait pas, il avait de grands yeux qui, eux, parlaient beaucoup, il ne s'exprimait que par eux. Je l'ai pris dans mes bras et j'ai mis son petit corps contre le mien. Qu'à besoin un enfant en quête d'affection; c'est sentir la chaleur d'un corps humain, de sentir les vibrations qui pénètrent dans son corps et qui lui disent qu'il est aimé et en sécurité. Quand on porte un enfant dans un geste qui lui dit: Je t'aime et toi aussi tu as droit à la vie" j'ai confiance en toi, il faut que tu grandisses. Il ressent la chaleur et l'amour. Ce dont l'enfant a besoin ce sont des mains remplies d'amour et de bonnes vibrations. L'enfant dans mes bras commençait à tressaillir dans une sorte d'extase et le petit corps qui commençait à rire. Ça ressemblait à l'homme marchant dans le désert mourant de soif.

Aimer quelqu'un qui est dépourvu ou pauvre ce n'est pas de lui donner de l'argent pour ensuite l'abandonner; c'est le regarder comme un être humain avec affection, estime et confiance. Dans la vie, ce que nous avons tous besoin et ce qui est indispensable, c'est que nous soyons importants à quelqu'un.

Estelle Turgeon.



RE/MAX
rimouski inc.
courtier immobilier indépendant

paul yvan deléglise
agent immobilier
vallée de la matapédia

17 st-pierre ouest
val brillant, que.
G0J 3L0

tel.: 829-2882
742-3439
rés.: 742-3201





FERNAND CÔTÉ
ÉPICERIE LICENCIÉE
BOUCHERIE
742-3281
VAL-BRILLANT
SERVICES OFFERTS

- Club vidéo
- Location laveuse à tapis
- Service de photocopie
- Préparation de buffet froid pour toute activité
- Grande variété de produit maison
 - Sous-Marin
 - Pizza
 - Sauce à spaghetti
 - Creton
 - Cipaille
 - Poulet BBQ
 - Pâté à la viande

DIVERS

C'est un enfant de 8 ans qui a écrit cette lettre à notre Centenaire Mlle Smith, nous en avons fait une photocopie.

La Direction

Chère Mlle V Smith

Je vous aime beaucoup.
 Vous êtes belle comme une fleur!
 Merci pour le chapelain!
 Je pense souvent à vous.
 Vous êtes très vieille à 102 ans c'est
 beaucoup pour vous.
 Vous êtes la première personne que
 je connais qui a vécu très
 long temps.
 Vous êtes gentille avec moi.
 Merci pour tout.

Bonne nuit

pas besoin de réponse
 pour vous qui avez
 102.

de la petite fille
 de Lauriat D'A-mours

Christine Fournier
 30 Germaine à St-Philippe de
 la Prairie C.P. 56
 JOL 2K0

Suite de la page 13

NOUS PRENDRONS EN CONSIDERATION
TOUTES NOUVELLES DEMANDES VENANT
DES C.L.E.A.

NOUS Y APPORTERONS
TOUTE L'ATTENTION ET LA CONSIDERATION
AFIN DE VOUS DONNER
SATISFACTION

VOTRE COLLABORATION NOUS EST PRECIEUSE
ET VOTRE ENGAGEMENT GARANTIT
LA NOTORIETE DU
R.E.C.E.M.

Responsables du CLEA pour informations au:
742-3234, 3553, 3486, 3476, 3283, 3522



TEL.: 742-3259

ANDRÉ D'AMOURS ENR.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN
Spécialité: Chauffage Electrique
Installations de tous genres

11, ST-MICHEL
VAL-BRILLANT, P.Q.
G0J 3L0
C.P.: 216



PROMUTUEL

Assurances: -MAISON
-AUTOMOBILE
-FERME
-COMMERCE

M. Michel Hallé, rep. **536-3328**



la
caisse populaire
de
val-brillant

9

ST-PIERRE OUEST

VAL-BRILLANT

742-3271